

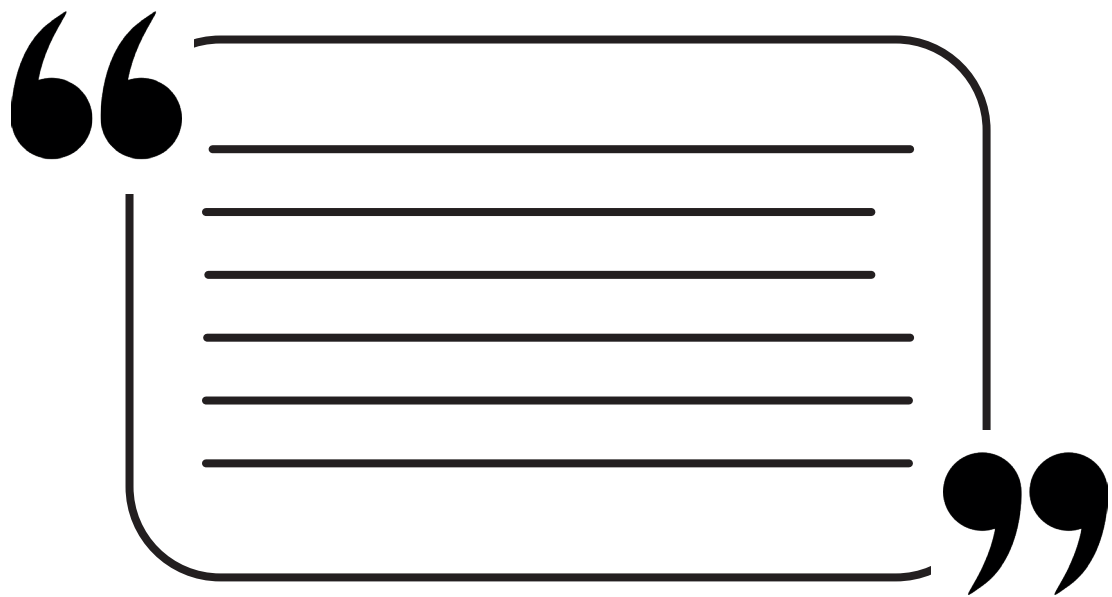
**Politique
développement
durable**
*du Centre Hospitalier
de Guingamp*
2023 - 2027

Sommaire

Introduction.....	3
Historique	5
Gouvernance	8
Périmètre	10
Références	13
Les axes de travail.....	16

PARTIE 1

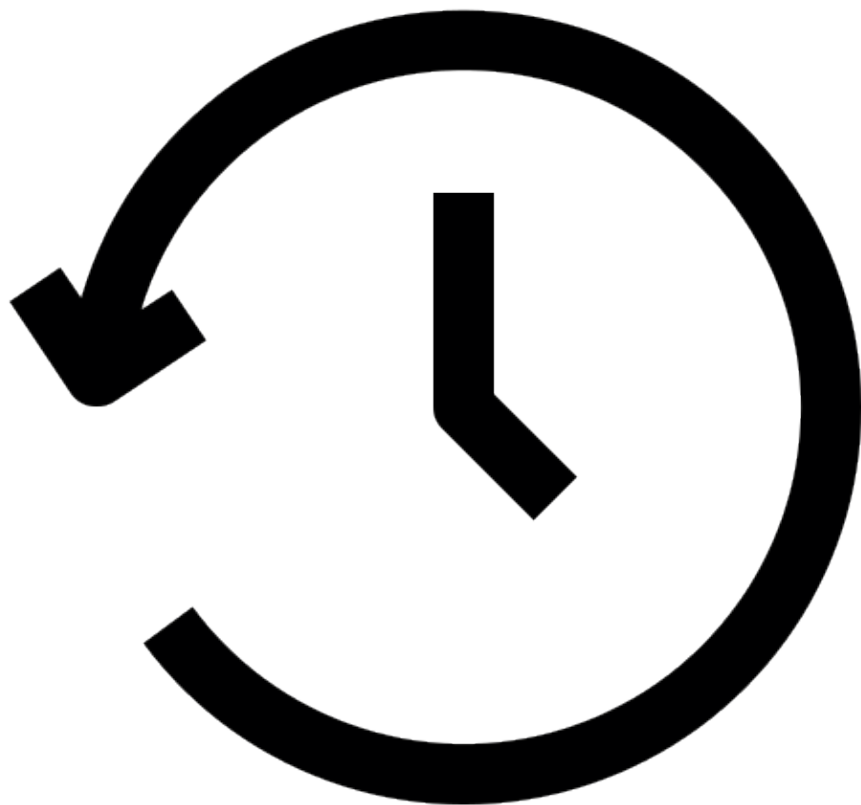
INTRODUCTION



Le présent document a pour objet de définir la politique que le Centre Hospitalier de Guingamp se fixe en matière de développement durable.

PARTIE 2

HISTORIQUE



Le CH Guingamp déploie une politique développement durable depuis les années 2010 et a obtenu deux prix en reconnaissance de son engagement :



En 2012 : Lauréat du trophée Développement Durable en Santé du CDS

(Comité pour le développement durable en santé)



En 2014 : Lauréat du Trophée de Développement Durable au salon de la santé et de l'autonomie

4 axes ont particulièrement été travaillés entre 2010 et 2020 :



Le tri et la valorisation des déchets avec à ce jour 29 filières identifiées



L'abandon du plastique avec le service des repas sur vaisselle porcelaine et la distribution de l'eau en pichet remplis sur fontaines à eau



La réduction des consommations d'énergie, largement financée par les dispositifs CEE, permettant d'atteindre en 2022 10% des objectifs de réduction des consommations d'énergie fixés par le décret tertiaire sur les 40% à atteindre en 2030.



La réalisation de Bilans de Gaz à Effet de Serre en 2011 – 2017 et 2022 sur les scopes 1 et 2 et en 2015 sur les 3 scopes avec un résultat de -26% sur le scope 1 et de -40% sur le scope 2 entre 2011 et 2022.

En 2015, le CH Guingamp a publié son « guide de l'éco-hospitalier »



En 2021, le CH Guingamp a réalisé l'autodiagnostic de l'Observatoire DD de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) obtenant le score de 48/100 de maturité de la structure en terme de RSE.

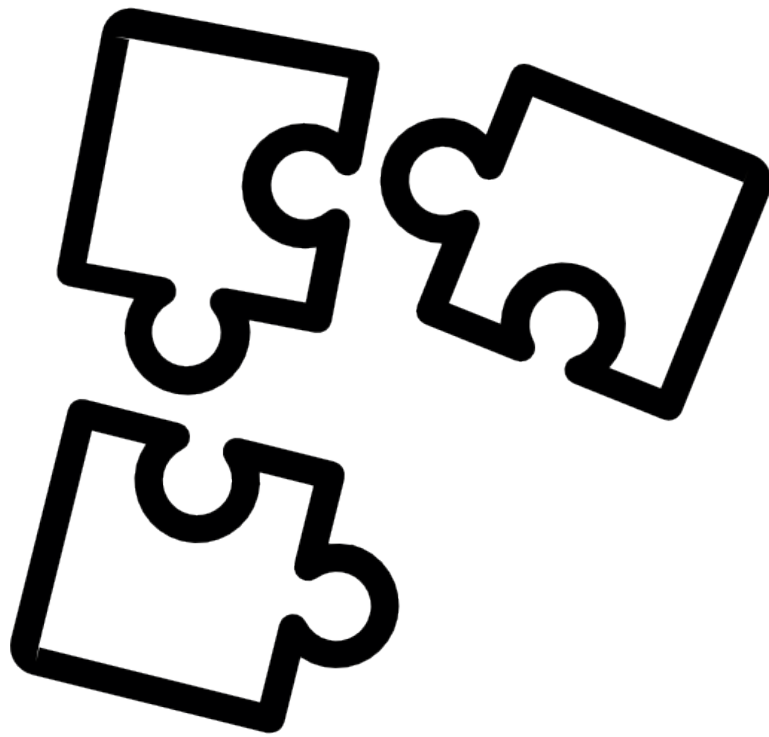


En décembre 2023, le CH Guingamp a signé la « charte d'engagement des structures bretonnes de soins en périnatalité en faveur de la santé environnementale »



PARTIE 3

GOUVERNANCE



Sensibilisée aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques et consciente des émissions de CO2 du secteur de la santé qui représentent 8% du bilan carbone national avec 46 millions de tonnes émises, la direction souhaite aller plus loin dans ses engagements en structurant sa démarche, en encrant la Responsabilité Sociétale de son Organisation (RSO) dans sa gouvernance et en intégrant la politique développement durable dans son projet d'établissement.

Pour se faire, le CH Guingamp s'est fait accompagner par l'ANAP pour un appui terrain Développement Durable (2023 - 2024).

En novembre 2023, l'équipe de direction élargie à leurs adjoints, à la présidente et au vice-président de la CME, a suivi un atelier « Fresque de la RSE » (association M4 Impact).

3 grands thèmes de travail ont ainsi été identifiés :

- Un management responsable
- La mobilisation des collaborateurs
- La réduction des coûts cachés

La volonté d'embarquer les équipes médico-soignantes dans la démarche est forte, c'est pourquoi la direction et la présidente de la CME ont confié aux directions des ressources matérielles (DRM) et des soins (DS) le co-pilotage de la démarche, ces directions bénéficiant de compétences spécifiques sur le développement durable en santé.

En 2024, le pilotage se structure :

- Un **COPIL Développement Durable** (COPILDD) est mis en place. Il se réunit 3 fois par an afin de dresser un bilan des actions menées et de rendre un avis sur des nouvelles actions à mettre en place. Le COPIL est composé de membres du CODIR, des représentants des différentes professions et service qui ont montré leur intérêt au DD, ainsi que des représentants des usagers.
- Une **Cellule Opérationnelle Développement Durable** (COPDD) est chargée des proposer des actions et d'assurer le suivi opérationnel du plan d'action. Elle se réunit tous les 2 mois.

Sur le terrain, différents groupes thématiques seront constitués en fonction du plan d'action qui sera validé par le COPIL DD.

Les instances de l'établissement (Directoire, Conseil de Surveillance, CME, CSE, CIRMT, CDU, Conseil de vie sociale) sont tenues informées des orientations du plan d'action et de l'avancement de sa mise en œuvre.

La démarche DD revêt d'ores et déjà une dimension territoriale, amenée à s'étendre. Le groupe des Directeurs des Ressources Matérielles, qui se réunit mensuellement, suit de près les différents travaux menés sur les établissements et partagent leurs expériences. Le Conseillé en Transition Énergétique et Ecologique en Santé (CTEES) du GHT siège dans tous les COPIL DD des établissements du GHT.

Différentes actions communes sont menées en particulier celles relatives à la maîtrise des consommations d'énergies (suivi du décret tertiaire, réalisation de pré-diagnostic énergétiques des bâtiments) et à la réalisation conjointe des BEGES à venir.

PARTIE 4

PÉRIMÈTRE



Le **développement durable** est :

« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »,

citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

La **responsabilité sociétale des organisations** est la contribution volontaire des organisations au développement durable (équivalent de la RSE pour les entreprises).

La définition proposée par le norme ISO 26000 :

« Responsabilité d'une organisation, vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :

- contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société,
- prend en compte les attentes des parties prenantes,
- respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement,
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations. »

Les 5 volets de l'outil d'évaluation du niveau de maturité des organisations proposé par l'ANAP sont :

Volet gouvernance

- ➔ Intégration du DD dans les projets majeurs
- ➔ Engagement dans une démarche de certification, enregistrement ou de labellisation en RSE
- ➔ Identification des instances et des professionnels en charge d'actions DD
- ➔ Niveau d'implication des professionnels, bénévoles, usagers, fournisseurs et partenaires dans les projets majeurs

Volet économique

- ➔ Achats responsables – engagement des fournisseurs
- ➔ Economie circulaire
- ➔ Performance globale – tableaux de bord

Volet sociétal

- ➔ Mobilisation du numérique pour développer l'accès aux soins et aux prestations
- ➔ Bientraitance des patients et personnes accompagnées
- ➔ Politique de prévention de santé publique
- ➔ Insertion des personnes éloignées de l'emploi
- ➔ Contribution au développement local - Projets collaboratifs à valeur partagée avec les partenaires locaux

Volet social

- ➔ Dialogue social
- ➔ Qualité de vie au travail
- ➔ Valorisation des parcours professionnels
- ➔ Promotion de la diversité

Volet environnemental

- ➔ Efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables
- ➔ Emissions de gaz à effet de serre
- ➔ Ressource en eau
- ➔ Mobilité durable
- ➔ Gestions des déchets y compris des déchets alimentaires
- ➔ Biodiversité

PARTIE 5

RÉFÉRENCES



La politique DD de l'établissement et son plan d'action se doit :

- **D'être en cohérence avec la réglementation :**

- o La loi de transition énergétique et pour une croissance verte
- o La loi Evaluation du logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) Décret tertiaire fixant des échéances de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires
- o La loi Energie Climat fixant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et neutralité carbone en 2050 (SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone) avec l'augmentation de la part des Energies Renouvelables et la réduction de la consommation d'énergie globale
- o La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) pour sortir du plastique jetable, lutter contre le gaspillage et œuvrer pour le ré emploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée, ...
- o La loi climat et résilience issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets. Cette loi ancre l'écologie dans la société
- o La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM 2)
- o Le Plan National pour des achats durables (achats publics)

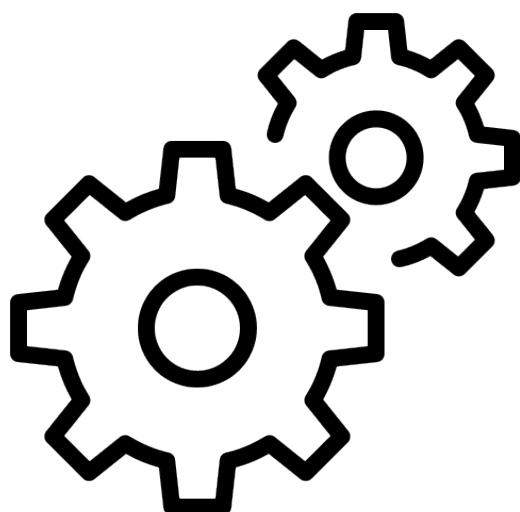
- **De s'appuyer sur les documents de référence comme :**

- o La Feuille de route « agenda 2030 » (déclinaison française des 17 ODD mondiaux)
- o La Feuille de route « Planification Ecologique du Système de Santé »
- o Rapport du shift projet « décarboner la santé pour soigner durablement »

Enfin, s'agissant de son projet immobilier, projet majeure et structurant à moyen terme, la direction du CH de Guingamp a le souhait de s'engager dans une démarche de certification ou de labellisation en lien avec les DD (HQE bâtiment durable ou Bâtiment Durable Bretagne, ou autre...).

PARTIE 6

LE AXES DE TRAVAIL



Les axes de travail prioritaires pour 2023 - 2027

- ➔ **Suivre les émissions CO2 du Centre Hospitalier** en réalisant un nouveau Bilan des Émissions des Gaz à Effet de Serre (émissions directes + émissions indirectes)
- ➔ **Intégrer le développement durable dans le projet immobilier** en s'engageant dans une démarche de certification ou labellisation
- ➔ **Poursuivre les actions engagées dans les domaines :**
 - **De l'alimentation** avec le projet « Alimentation saine et durable dans l'assiette des patients et résidents du Centre Hospitalier de GUINGAMP »
 - **De la réduction et la valorisation des déchets**
 - **De la réduction des consommations d'énergie** : mise en place d'un Contrat de Performance Energétique – intégrer le réseau de chaleur urbain biomasse
 - **De la santé environnementale**
- ➔ **Développer la mobilité durable** avec l'engagement dans la démarche « Mobili'PRO », concernant la flotte des véhicules de l'établissement, soutenue par l'ADEME
- ➔ **Mettre en place des actions de sobriété numérique**
- ➔ **Renforcer les actions en terme d'achats durables et d'économie circulaire**
- ➔ **Mettre en place avec les équipes soignantes et médicales des actions autour de l'éco-conception des soins**
- ➔ **Mettre en place des actions d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail**
- ➔ **Former, sensibiliser et communiquer sur le thème du développement durable**

CENTRE HOSPITALIER DE GUINGAMP

17 rue de l'Armor 22200 Pabu

www.ch-guingamp.fr

Rejoignez-nous !

